



# CHARTRE DU PÔLE MAMMIFÈRES DU SINP LANGUEDOC-ROUSSILLON

VERSION 1

## PRÉAMBULE

Le Pôle Mammifères du SINP LR a pour objectifs de favoriser les échanges et de centraliser les données d'observation de mammifères disponibles en région dans une optique de préservation de la biodiversité. Il s'inscrit dans la démarche de structuration et de mise à disposition des données naturalistes du SINP. La présente charte détaille son fonctionnement.

## 1. ORGANISATION DU PÔLE MAMMIFÈRES

### *a) Les têtes de réseau du Pôle Mammifères*

Les têtes de réseau du Pôle Mammifère sont les trois structures porteuses :

- le CEFE-CNRS
- l'ONCFS
- le GCLR

Elles ont en charge l'animation du Pôle Mammifères et l'administration de ses données.

### *b) Le comité de pilotage (COPIL)*

Le COPIL a pour objectif de définir le fonctionnement et les actions du pôle. Il se réunira au moins une fois par an afin de réaliser un bilan des actions menées et de programmer les actions de l'année suivante.

Il est composé de :

- 1 représentant de chaque tête de réseau
- 1 représentant de la DREAL LR
- 1 représentant des principaux organismes contributeurs
- 1 représentant des relais locaux du Pôle Mammifères
- 1 représentant de chaque financeur

### ***c) Le comité scientifique et technique (CST)***

Le rôle du CST est de trancher sur des questions d'ordre technique et scientifique sur les données relatives aux mammifères. Il n'a pas vocation à prendre des décisions concernant la direction du Pôle Mammifères.

Il se réunira selon le besoin pour répondre à des questions précises.

Le Comité Scientifique et Technique est composé de :

- 1 représentant de chaque tête de réseau pour l'animation
- des experts indépendants sollicités pour leur compétence relative à un groupe taxonomique
- 1 représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

### ***d) CST Chiroptères***

Les méthodes d'études et de gestion des chiroptères étant sensiblement différentes de celle employées pour les autres mammifères, un CST relatif aux chiroptères animé par le GCLR traitera les besoins relatifs à ce groupe.

## **2. DÉONTOLOGIE DU PÔLE MAMMIFÈRES**

- L'objectif principal du Pôle Mammifères est de faire progresser la diffusion des données naturalistes concernant les mammifères en Languedoc-Roussillon ;
- Les données mises à disposition du Pôle Mammifères ne peuvent en aucun cas être vendues, ni par le pôle, ni par un utilisateur tiers ;
- La mise à disposition de données naturalistes par le Pôle Mammifères ne donne aucun droit d'exclusivité sur celles-ci ;
- Toute utilisation des données doit en citer le producteur sauf souhait contraire de sa part.

## **3. GESTION DES DONNÉES**

Les données relatives aux chiroptères sont gérées par le GCLR dans une base dédiée au Pôle Mammifères. Les données concernant les autres mammifères sont gérées par le CEFE dans sa propre base. Cette gestion est susceptible d'être modifiée à l'avenir avec la mise en place d'un outil de saisie de et consultation en ligne commun.

La validation des données est effectuée par les structures référentes (GCLR, CEFE ou ONCFS) ou des experts identifiés, selon les critères établis par le CST.

Les données transmises au Pôle Mammifères demeurent la propriété du contributeur qui les met à disposition dans les conditions prévues par la présente charte. Le Pôle Mammifères possède un droit d'utilisation et de diffusion des données mises à sa disposition par les contributeurs.

## 4. FONCTIONNEMENT DU PÔLE MAMMIFÈRES

### *a) Définitions*

#### **DONNÉE-SOURCE (DS) :**

Les Données-Source sont les données fournies par les contributeurs du Pôle Mammifères. Afin de faciliter leur intégration, elles répondent à un format standard développé par le SINP LR.

Elles sont d'origine publique ou privée et, le cas échéant, protégées par les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

#### **DONNÉE ÉLÉMENTAIRE D'ÉCHANGE (DEE) :**

Les Données Élémentaires d'Échange sont des données standardisées inter-opérables élaborées à partir des Données-Source. Les DEE d'origine privée peuvent être dégradées géographiquement au moment de leur création.

Il s'agit de données publiques, libres et gratuites sur lesquelles le propriétaire de la Donnée-Source correspondante n'a plus de droit.

#### **DONNÉE SENSIBLE :**

Une donnée sensible est une donnée dont la consultation ou la communication peuvent porter atteinte à l'environnement auquel elles se rapportent. La sensibilité des données est déterminée par le référentiel régional des données sensibles auquel le Pôle Mammifères contribue, et conditionne sa diffusion.

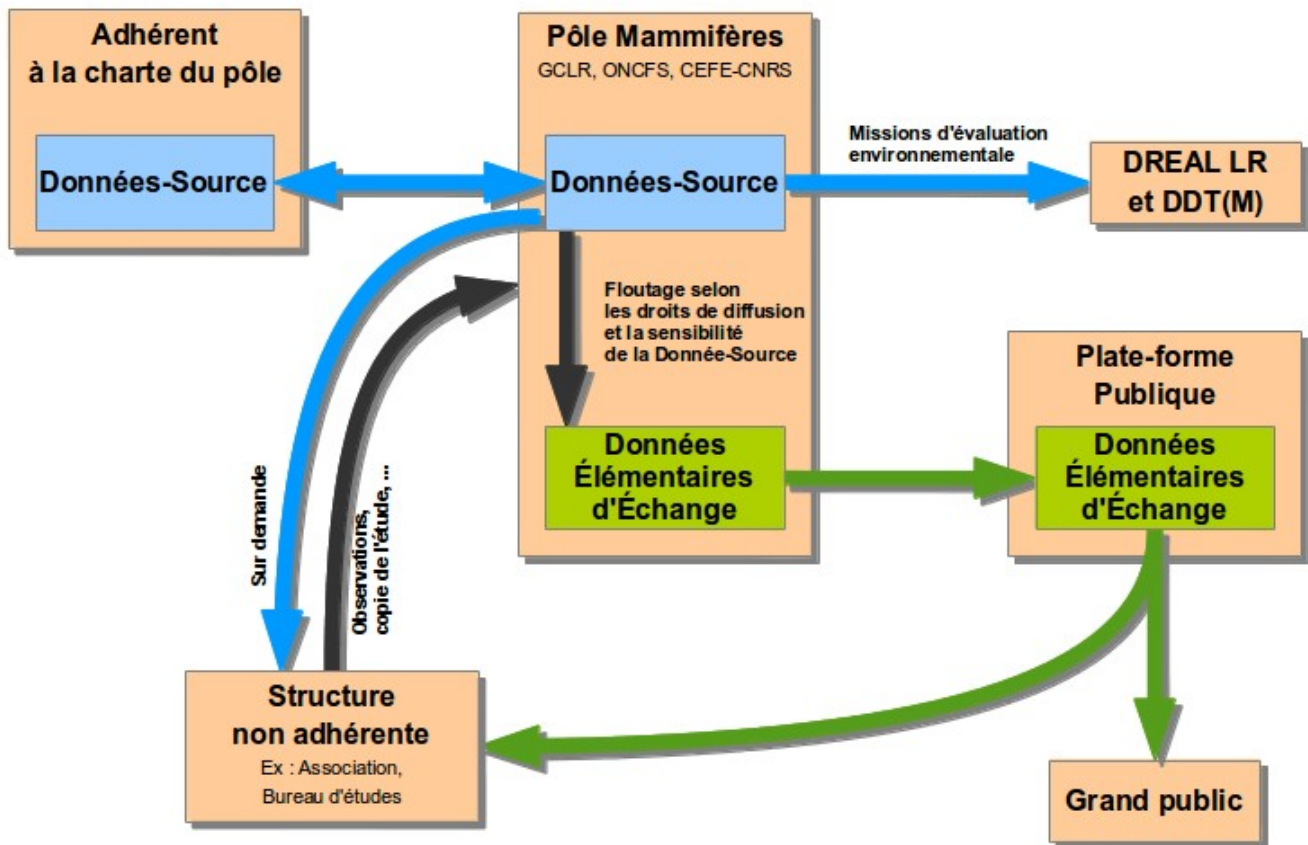
### *b) Fonctionnement global*

Le Pôle Mammifères fonctionne selon une logique d'échange mutuel de données. Les adhérents du pôle mettent à sa disposition leurs DS au format standard défini par le SINP LR. Des DEE sont alors élaborées à partir des DS et diffusées de manière libre et gratuite.

Les adhérents peuvent aussi avoir accès aux DS centralisées par le Pôle Mammifères dans une limite de nombre de communes (cf. article 5).

Enfin, les structures non-adhérentes peuvent faire une demande de diffusion des DS auprès du pôle. Si cette demande répond à certains critères, les données sont diffusées, sinon, le COPIL est consulté et décide de diffuser ou non les données (cf. article 5).

Le schéma suivant détaille le fonctionnement du Pôle Mammifères.



### c) Modalités d'adhésion

L'adhésion au Pôle Mammifères du SINP Languedoc-Roussillon se fait par la reconnaissance et la signature de la présente charte. De cette adhésion découle l'adhésion au SINP Languedoc-Roussillon, dont la charte est disponible à l'adresse suivante :

[http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/charte\\_sinplr\\_v5.pdf](http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/charte_sinplr_v5.pdf)

### d) Engagements de l'adhérent

L'adhérent au Pôle Mammifères s'engage à :

- Respecter les règles et valeurs de la présente charte et de celle du SINP LR ;
- Mettre à disposition du Pôle Mammifères ses Données-Source concernant les observations de mammifères, et en particulier l'intégralité de ses données issues de financement publique, ce avant le 15 décembre de chaque année ;
- Exporter ses données dans un format compatible avec les standards définis au niveau national et régional par le SINP afin de faciliter les échanges de données avec les têtes de réseau ;
- Veiller à la numérisation de ses données afin de les rendre disponibles pour le Pôle Mammifères.

### ***e) Droits de l'adhérent***

En retour, l'adhérent bénéficie d'un accès aux Données-Source centralisées par le Pôle Mammifères sur l'emprise de 50 communes par an.

L'adhérent a le droit de spécifier pour chaque Donnée-Source, l'utilisation qu'il accepte de la part du Pôle Mammifères parmi les modalités suivantes :

- Les DEE seront diffusées à la précision géographique d'origine (dans ce cas les DS ne seront pas diffusées car identiques aux DEE) ;
- Les DS seront diffusées aux adhérents et aux structures externes sur demande et les DEE seront diffusées floutées à la commune ;
- Les DS ne seront pas diffusées et les DEE seront diffusées à la commune.

Quelle que soit la modalité choisie, les données sensibles ne peuvent être diffusées au grand public à un niveau de précision supérieur à celui indiqué dans le référentiel régional des données sensibles afin de ne pas nuire à la préservation des espèces concernées.

L'adhérent peut solliciter le Pôle Mammifères pour connaître la diffusion qui a été faite de ses données-source.

L'adhésion au Pôle Mammifères impliquant l'adhésion au SINP LR, l'adhérent bénéficie aussi des avantages (accès à la plate-forme CARMEN, tarifs préférentiels sur les référentiels cartographiques de l'IGN, ...). Ces avantages sont détaillés dans l'article 8 de la charte du SINP LR.

### ***f) Radiation et désengagement***

Le Pôle Mammifères se réserve le droit de radier un adhérent s'il constate que ce dernier ne respecte pas ses engagements. Cette décision, qui doit être validée par le COPIL, entraîne la perte des droits de l'adhérent cités au paragraphe 4.e.

L'adhérent peut aussi de lui même se désengager du Pôle Mammifères en en faisant la demande aux têtes de réseaux. Dans ce cas il peut choisir de laisser ou non au Pôle Mammifères le droit d'utilisation de ses données-source. Le désengagement d'un adhérent entraîne la perte de ses droits cités au paragraphe 4.e.

## **5. ACCÈS AUX DONNÉES DU PÔLE MAMMIFÈRES**

Les demandes d'accès aux données se font auprès des têtes de réseau du Pôle Mammifères. Les exports correspondant aux demandes seront réalisés par la structure référente (GCLR ou CEFÉ selon les taxons concernés). Toute utilisation des données doit respecter les règles de déontologie de la présente charte.

### ***a) Métadonnées***

Les métadonnées décrivant les données du Pôle Mammifères sont accessibles gratuitement et par tous au format de métadonnées défini par le SINP.

## ***b) Données Élémentaires d'Échange (DEE)***

Au moment de leur création à partir des données-source, les DEE d'origine privée non financées par des fonds publics peuvent être dégradées géographiquement selon le souhait du producteur de la donnée.

Les DEE peuvent aussi être dégradées géographiquement au moment de leur création selon leur sensibilité.

Les DEE publiques ou financées par des fonds publics et non sensibles sont automatiquement créés à la précision de la donnée-source d'origine.

Dans un premier temps, l'accès aux DEE se fait par l'intermédiaire des têtes de réseau référentes. Une fois la plate-forme régionale du SINP opérationnelle, l'accès aux DEE se fera par celle-ci.

## ***c) Données-source (DS)***

Sauf avis contraire de la part du propriétaire, les Données-Source pourront être transmises aux autres adhérents du Pôle Mammifères ainsi qu'à des structures externes sous réserve de conformité de la demande aux critères énoncés plus bas.

### **ACCÈS DES ADHÉRENTS DU PÔLE MAMMIFÈRES AUX DONNÉES-SOURCE :**

L'adhérent s'engage à transmettre au Pôle Mammifères les DS qu'il possède, en échange de quoi il peut accéder aux données-source centralisées par le pôle. Cet accès est limité à 50 communes par an.

Si l'adhérent souhaite accéder aux données-source de plus de 50 communes par ans, il peut en faire la demande au COPIL de la même manière qu'un non adhérent. Le COPIL décide alors de l'acceptation ou du rejet de la demande.

### **ACCÈS EXTERNE AUX DONNÉES-SOURCE :**

L'accès des structures non-adhérentes aux DS du Pôle Mammifères se fait en remplissant une **Fiche de demande de Donnée-Source** disponible en annexe.

L'accès aux DS par des structures non adhérentes au Pôle Mammifères est soumis aux critères suivants :

- L'utilisation des données ne doit pas être contraire à la déontologie du Pôle Mammifères ;
- L'utilisation des données doit être limitée dans le temps et correspondre à un projet spécifique ; la réutilisation des données pour un autre projet doit faire l'objet d'une nouvelle demande ;
- L'emprise géographique des données demandées ne doit pas excéder 15 communes.

Si la demande répond à ces critères, les DS sont diffusées par les gestionnaires de la base du pôle. Si une de ces conditions n'est pas respectée, le COPIL décide si les DS doivent être diffusées et selon quelles modalités.

En échange des DS, la structure demandeuse s'engage à :

- Renseigner un certain nombre d'informations (identité physique et morale, contacts électronique et physique valides, motif de la consultation) ;
- Mettre en place des règles internes concernant le stockage et l'utilisation des données destinées à garantir un usage contrôlé de la donnée et son accès aux seules personnes autorisées ;
- Respecter le principe de paternité de la donnée à travers une citation systématique des observateurs, sauf souhait contraire de leur part. La citation sera formulée de la manière suivante : *[nom de l'auteur] – [nom de la structure] – Pôle Mammifères du SINP Languedoc-Roussillon.* ;
- Ne pas transformer ou dénaturer les données récupérées (champs indissociables) ;
- Ne pas utiliser les données à d'autres fins que celles mentionnées dans la demande ;
- Ne pas transmettre les données à des tiers sans l'autorisation explicite du Pôle Mammifères ;
- Fournir en retour des données d'observation nouvellement acquises au format de Donnée-Source utilisé par le Pôle Mammifères, ainsi qu'une copie de l'étude ou projet.

#### **ACCÈS DE LA DREAL LR ET DES DDT(M) AUX DONNÉES-SOURCE :**

Afin de mener à bien ses missions, la DREAL Languedoc-Roussillon et les DDT(M) bénéficient d'un accès aux deux bases de données du Pôle Mammifères. Cet accès concerne uniquement l'évaluation environnementale de projets. Pour tout autre projet nécessitant des DS du Pôle Mammifères, la DREAL LR doit faire une demande de données.

## **6. SUIVI DE LA DIFFUSION DES DONNÉES-SOURCE**

À tout moment, un adhérent peut solliciter le Pôle Mammifères pour connaître l'utilisation qui a été faite des données-source qu'il a fournies. Dans ce cas, le Pôle Mammifères s'engage à lui communiquer la liste des données-source dont il est le producteur et qui ont été diffusées, ainsi que le(s) bénéficiaire(s) de cette diffusion.

## **7. RESSOURCES DISPONIBLES**

### **Plate-forme du Pôle Mammifères :**

<http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon/poles-thematiques/faune/mammiferes>

### **Protocole du SINP :**

<http://www.naturefrance.fr/sinp/presentation-du-sinp/protocole-du-sinp>

### **Guide technique données sensibles :**

[http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/sinp\\_guide\\_technique\\_donnees\\_sensible\\_v1\\_avril\\_2014.pdf](http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/sinp_guide_technique_donnees_sensible_v1_avril_2014.pdf)

### **Charte du SINP LR**

[http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/charte\\_sinplr\\_v5.pdf](http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/charte_sinplr_v5.pdf)



## DEMANDE DE DONNÉES-SOURCE DU PÔLE MAMMIFÈRES DU SINP LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Structure :**

**Adresse :**

**Adresse électronique :**

**Téléphone :**

**Motif de la demande :**

### **Communes concernées par la demande :**

(Si la demande concerne une emprise géographique particulière, celle-ci peut-être définie par un fichier vecteur joint à la demande)

### **ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE DEMANDEUSE :**

Par la présente demande, *[nom de la structure]* certifie avoir lu la charte du Pôle Mammifères et s'engage à la respecter.

*[nom de la structure]* s'engage à :

- Mettre en place des règles internes concernant le stockage et l'utilisation des Données-Source destinées à garantir un usage contrôlé de la donnée et son accès aux seules personnes autorisées ;
- Respecter le principe de paternité de la donnée à travers une citation systématique des observateurs, sauf souhait contraire de leur part. La citation sera formulée de la manière suivante : *[nom de l'auteur] – [nom de la structure] – Pôle Mammifères du SINP Languedoc-Roussillon* ;
- Ne pas transformer ou dénaturer les données récupérées (champs indissociables) ;
- Ne pas utiliser les données à d'autres fins que celles mentionnées dans la demande ;
- Ne pas transmettre les données à des tiers sans l'autorisation explicite du Pôle Mammifères ;
- Fournir en retour les données définies ci-dessous au format standard de Donnée-Source utilisé par le Pôle Mammifères, ainsi qu'une copie de l'étude ou du projet.



**DONNÉES MISES À DISPOSITION PAR LA STRUCTURE DEMANDEUSE :**

- Nom de la donnée :
- Description, signification (sémantique) :
- Nombre de données par groupe taxonomique (ou estimation en indiquant la méthode retenue pour cette estimation) :
- Périmètre géographique concerné par les données :
- Années de la première et de la dernière observation :
- Source des données :
- Projection cartographique utilisée : Lambert 93
- Précision géométrique :
- Précision temporelle :
- Référentiel taxonomique utilisé : Dernière version en date de TAXREF
- Précision taxonomique :
- Statut de validation :

**MÉTADONNÉES RELATIVES AUX DONNÉES MISES À DISPOSITION PAR LA STRUCTURE DEMANDEUSE :**

Les métadonnées seront fournies dans le format suivant :

Pour *[nom de la structure]*

Nom :

Qualité :

Signature :